

**GROUPEMENT
DES MAGISTRATS LUXEMBOURGEOIS**

◆◆◆
Cité judiciaire
◆◆◆
L-2080 Luxembourg
◆◆◆

Luxembourg, le 29 mars 2017

Communiqué

Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois (GML) a pris connaissance avec intérêt du projet de réforme de la Justice annoncé dans la presse par le gouvernement.

Le GML ne peut que souscrire à un projet tendant à renforcer l'indépendance de la Justice.

Si le GML accueille ainsi favorablement le principe de ces propositions, à savoir la création d'un Conseil de la Justice, la consécration de l'indépendance du Ministère public et la réforme ponctuelle de la Cour constitutionnelle, il émet les plus grandes réserves en ce qui concerne la composition du Conseil suprême de la Justice arrêtée par le gouvernement.

Il importe en effet, pour garantir la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, but mis en avant par le gouvernement, d'exclure tout risque d'influence politique et de lobbyisme, tout en donnant aux magistrats y nommés la légitimité d'une désignation par leurs pairs.

Or, le projet tel que conçu est en contradiction avec le discours des responsables politiques.

Une concertation avec l'ensemble de la magistrature s'impose afin d'éviter la création d'un Conseil suprême de la Justice, qui à peine né, contiendrait déjà les germes de sa contestation.

le Comité du Groupement des Magistrats Luxembourgeois